fixé par les auteurs et les interprètes de Radio-Canada pour la grève, le ministre pourrait-il faire une déclaration complète relativement à cette situation?

[Français]

M. Albert Béchard (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, je vais prendre la question comme préavis.

[Traduction]

## LE COMMERCE EXTÉRIEUR

SUJETS DÉBATTUS À LA RÉUNION MINISTÉ-RIELLE CANADO-AMÉRICAINE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle): J'aimerais poser deux questions au ministre des Finances. Toutes deux ont trait à l'ordre du jour des entretiens qui se dérouleront à Washington les 4 et 5 mars entre des représentants du Canada et des États-Unis. La première se rapporte à la Securities Exchange Commission. Doit-on discuter avec les États-Unis de la création d'une commission nationale des titres au Canada par suite des recommandations de la Commission royale d'enquête Porter? Deuxièmement, l'ordre du jour prévoit-il un débat sur les relations entre l'Office national de l'énergie et la Federal Power Commission, étant donné la nécessité d'expédier du gaz de l'Ouest à l'Est du Canada en passant par les États-Unis?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Puis-je signaler au député que les crédits du ministère des Finances seront étudiés plus tard cet après-midi et qu'il pourrait discuter alors des points soulevés dans sa question.

## LES TRANSPORTS

LA RECLASSIFICATION DES OPÉRATEURS RADIO

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. R. Keays (Gaspé): Je désire poser une question au ministre des Transports. Vu qu'il existe un danger imminent de manquer d'opérateurs radio, le ministre pourrait-il faire comprendre à son collègue comptable de la Commission du service civil la nécessité de modifier la structure de l'emploi du service civil connu sous le nom d'opérateur radio, vu que cette mesure se fait attendre depuis trois ans?

M. l'Orateur: A l'ordre! Il me semble que cette question pourrait être inscrite au Feuilleton.

## LA PÊCHE

CHASSE AU PHOQUE—INTERPELLATION AU SUJET DE LA MODIFICATION DES RÈGLEMENTS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. H.-J. Robichaud (ministre des Pêcheries): Hier, le chef de l'opposition a demandé au premier ministre si l'on a modifié effectivement les règlements, afin que les Canadiens soient assurés qu'on mettra fin aux méthodes cruelles et barbares de la chasse au phoque.

Comme je l'ai déjà dit à la Chambre à maintes reprises, on a grandement exagéré dans les journaux la cruauté des méthodes utilisées pour la chasse au phoque. Lorsqu'on a commencé à se servir de l'avion il y a quelques années, de nombreuses personnes inexpérimentées ont commencé à participer à cette chasse, ce qui a pu donner lieu à l'emploi de méthodes inhumaines ou inconvenantes. Aucun chasseur de phoque expérimenté n'écorcherait un phoque vivant, car cela ne lui serait d'aucune utilité.

J'ai reçu à ce sujet au cours des derniers mois de nombreuses lettres des dirigeants de la SPA, de représentants de sociétés protectrices des animaux, et d'autres qui ont voulu se rendre compte par eux-mêmes comment se faisait la chasse aux phoques dans le golfe Saint-Laurent. Tous, à quelques exceptions près, ont convenu que le ministère des Pêcheries avait apporté d'efficaces changements aux règlements en vue de prévenir tout abattage cruel et inhumain des phoques. On reconnaît aussi que des dispositions satisfaisantes ont été prises pour l'élevage de troupeaux de phoques en vue d'une exploitation rentable à l'avenir.

Je recevais il y a seulement quelques jours une lettre des trois principales compagnies qui affectent des navires à la chasse aux phoques dans le golfe. Elles me faisaient part qu'un film annoncé partout sur la chasse aux phoques montrait des scènes tout à fait irréelles en vue de donner l'impression que l'industrie de la chasse aux phoques employait des moyens cruels et inhumains. Dans les modifications apportées aux règlements l'an dernier, il était particulièrement interdit d'écorcher des phoques vivants. Ce règlement s'applique toujours, il va sans dire. Des règlements spéciaux visent cette année à réglementer les méthodes d'abattage.

En 1965, nous avions une équipe d'agents des pêches, désignés spécialement pour surveiller les opérations. Une équipe semblable sera chargée, cette année encore, d'exercer cette surveillance. Chaque navire de chasse aux phoques aura un agent à son bord tant que durera l'opération. Les opérations aérien-